Service académique d'information et d'orientation du Rectorat de Besançon - Janvier 2017

académie Besançon
RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Lettre d'info N°1 aux parents d'élèves de Terminale en 2017

www.admission-postbac.fr

L'après bac, ça se prépare en famille… sans attendre les résultats du bac ! Les choix d'orientation de votre enfant vous engagent aussi.

Que faire ? Où ? Comment ? Quand ? Autant d'interrogations qui sont également les vôtres.

Que faire ?

Dialoguer avec votre enfant sur ses choix, solliciter un entretien avec le professeur principal, rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue, participer aux journées portes ouvertes des établissements sont autant de pistes pour l'accompagner.

Outre l'orientation, il faut envisager le logement, le transport et les frais à engager pour l'année prochaine.

Où ?

Admission post bac (APB) est un site regroupant la quasi-totalité des formations post-bac. Ce site permet à votre enfant de se porter candidat à une 1re année de l'enseignement supérieur.

Comment ?

Votre enfant doit créer un dossier individuel sur APB, sélectionner des formations et les classer. Pour consulter son dossier, il lui sera attribué dès sa création, **un numéro de dossier et un code confidentiel qui constitueront ses identifiants.**

Quand ?

Du 20 janvier au 20 mars 2017, clôture des vœux à 18h. Votre enfant pourra modifier le classement de ses vœux jusqu'au 31 mai 2017.

Et après ?

Jusqu'au 2 avril, pour chaque formation, votre enfant doit compléter son dossier dans APB (tous les dossiers sont électroniques, il n'y a plus de dossier papier à envoyer).

Les étapes importantes

- **Du vendredi 20 janvier au lundi 20 mars 2017 18h00** : créer son dossier APB, sélectionner et enregistrer ses vœux.
- **Jusqu'au lundi 3 avril 2017** : confirmer ses vœux et compléter le contenu du dossier électronique.
- **Jusqu'au mercredi 31 mai 2017** : l'ordre des vœux peut être modifié
  La hiérarchisation des vœux est primordiale. La procédure attribue, au mieux, une seule proposition d'admission. Elle concernera le vœu de meilleur rang. Lorsqu'un vœu est satisfait, tous les vœux de rang inférieur sont annulés.
- **Les phases d'admission de la procédure normale**
  - **Du jeudi 8 juin au mardi 13 juin (avant 14h)**
  - **Du lundi 26 juin au samedi 1er juillet (avant 14h)**
  - **Du vendredi 14 juillet au mercredi 19 juillet (avant 14h)**

  } Se connecter obligatoirement à la proposition d'admission qui peut être faite sous peine d'en être démissionné.
- **Le bac obtenu :** s'inscrire administrativement dans l'établissement où votre enfant aura été admis et dès qu'il aura accepté la proposition qui lui a été faite.
- **Du mardi 27 juin au lundi 25 septembre :** s'inscrire éventuellement à la **procédure complémentaire** en cas d'absence de proposition aux 3 phases d'admission, ou d'oubli d'inscription avant le 20 mars.

1re étape : la saisie des vœux du 20 janvier au 20 mars

1 vœu = 1 formation + 1 établissement

24 vœux maximum et 12 vœux maximum par type de formation

TYPE DE FORMATION	NOMBRE DE CANDIDATURES
Licences + Études de santé (PACES)	12 candidatures maximum
BTS + BTSA	12 candidatures maximum
DUT	12 candidatures maximum
Formations d'ingénieurs	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Formations en ingénierie (les CMI)	12 candidatures maximum
CPGE	12 candidatures maximum
CUPGE	12 candidatures maximum
Écoles d'architecture	12 candidatures maximum
Écoles de commerce	12 candidatures maximum par réseau d'écoles
Écoles supérieures d'art	12 candidatures maximum
DMA	12 candidatures maximum
DCG	12 candidatures maximum
Formations paramédicales (le DTS par ex)	12 candidatures maximum
Formations sociales	12 candidatures maximum
Mentions complémentaires	12 candidatures maximum
DEUST	12 candidatures maximum
DU	12 candidatures maximum
Années préparatoires à l'université	12 candidatures maximum
Mises à niveau	12 candidatures maximum
CPES	12 candidatures maximum
Autres formations	12 candidatures maximum

Des dispositions particulières

Pour les Terminales générales

Au moment de la sélection des vœux, si votre enfant prépare un bac ES, L ou S, et s'il envisage une formation sélective (CPGE, DUT, BTS, CMI etc.) ou une licence à capacité limitée (Droit, Psychologie, STAPS ou la PACES), l'application APB l'obligera à **sélectionner au préalable une licence de son académie qui habituellement peut accueillir tous les candidats qui en font la demande.** Ces licences sont repérables dans APB via une pastille verte. Votre enfant pourra bine sûr classer ensuite ce vœu en dernière position s'il le souhaite.

Pour les candidats bacheliers de l'année de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Le dispositif de **vœux groupés** est reconduit. Il concerne les filières en tension : Droit, Psychologie, STAPS et la PACES. Les futurs bacheliers effectueront une seule demande par filière et non pas un vœu par établissement. Au sein de ce vœu « unique », ils devront **classer toutes les universités et les différents sites des deux académies de Besançon et Dijon**. Ils pourront cependant interclasser un autre vœu que celui des vœux groupés. Les candidats sont prioritaires dans les licences de leur académie d'origine (où ils passent le bac).

Pour les Terminales professionnels et technologiques

Au moment de la sélection des vœux, **les élèves de Terminale professionnelle seront incités à sélectionner un vœu de BTS, et les élèves de Terminale technologique à sélectionner un vœu de DUT**. Ces formations sont les plus adaptées et des places leurs sont réservées.

Des ressources

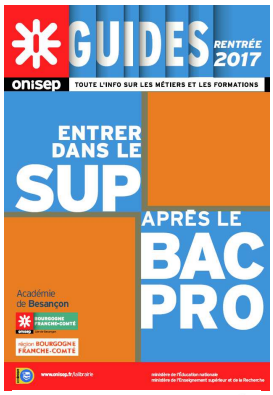

Flyer APB téléchargeable sur www.ac-besancon.fr Orientation>Accès à l'enseignement supérieur>Inscriptions post-bac : Plaquette APB 2017

Les guides sont téléchargeables sur www.onisep.fr/ besancon Publications Franche-Comté

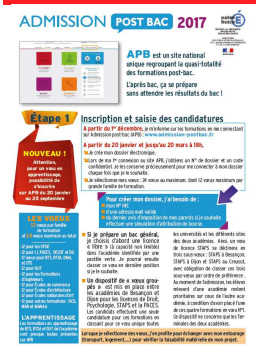

Pour vous guider lors des phases d'admission, la lettre d'info N°2 aux parents paraîtra en mai 2017.